

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT organise une consultation relative au modèle de coûts pour l'accès aux réseaux de fibre optique de Proximus, Fiberklaar et Unifiber

Bruxelles, le 23 juin 2023 – L'IBPT organise une consultation concernant le modèle de coûts pour l'accès aux réseaux de fibre optique (FTTH ou Fibre to the Home) de Proximus et de ses filiales Fiberklaar et Unifiber. Ce modèle doit servir à déterminer des prix de gros équitables pour l'accès aux réseaux FTTH, condition indispensable pour une saine concurrence et pour la poursuite des investissements. Les parties prenantes disposent jusqu'au 31 juillet 2023 pour communiquer leurs remarques concernant ce modèle de coûts.

En 2021, deux joint-ventures ont été mises en place par Proximus, d'une part avec EQT Infrastructure et d'autre part avec Eurofiber. Dénommées Fiberklaar et Unifiber, leur but est de déployer un réseau FTTH dans des zones de densité de population moyenne, respectivement au nord et au sud du pays. Combinés aux déploiements de Proximus dans les zones urbaines, ces initiatives vont étendre la couverture FTTH de Proximus à 70% des ménages belges en 2028.

En application d'une décision du 29 juin 2018, Proximus doit ouvrir son réseau FTTH à des opérateurs alternatifs et pratiquer des « prix équitables »¹ pour cet accès. Des tarifs de gros équitables sont indispensables pour permettre aux opérateurs alternatifs de faire jouer la concurrence au profit des utilisateurs, tout en promouvant la poursuite des investissements dans la fibre optique.

Les obligations qui ont été imposées à Proximus incombent également aux joint-ventures sur lesquelles Proximus exerce un contrôle (conjoint avec EQT au nord, et Eurofiber au sud du pays). L'IBPT vérifie donc si Fiberklaar et Unifiber pratiquent des tarifs équitables. Cette vérification est effectuée au moyen d'un modèle de coûts reflétant les coûts d'un opérateur efficace et tenant le plus grand compte de la méthode de calcul des coûts recommandée par la Commission européenne. L'IBPT vérifie également si les tarifs de gros FTTH de Proximus, approuvés une première fois en 2021, reflètent toujours les coûts d'un opérateur efficace.

Dans ce contexte, l'IBPT organise une consultation relative au modèle de coûts pour l'accès aux réseaux FTTH de Proximus, Fiberklaar et Unifiber. L'objectif de cette consultation est de permettre au secteur de réagir à la méthodologie, aux hypothèses et aux résultats du modèle de coûts.

¹ Par « équitable », l'IBPT entend un prix qui peut être supérieur aux coûts mais qui est en rapport avec ces derniers. Autrement dit, il peut exister une marge raisonnable entre les coûts du produit et les prix de gros.

Au stade actuel, le modèle estime les coûts d'accès mensuels suivants pour l'année 2023 :

Type d'accès ²		Proximus	Fiberklaar	Unifiber
Accès passif	Ligne d'accès	N/A	17,03 €	19,70 €
	Câble d'introduction dans l'habitation		6,66 €	6,28 €
	Total		23,69 €	25,98 €
Accès actif – ligne d'accès (câble d'introduction incl.)		20,83 €	26,24 €	28,30 €

Ces résultats sont provisoires. Ils peuvent être adaptés pour tenir compte des résultats de la consultation. Ils devront ensuite être traduits dans une structure tarifaire appropriée. Le niveau et la structure des tarifs feront l'objet d'un projet de décision qui suivra le processus de consultation habituel.

Les parties prenantes disposent jusqu'au 31 juillet 2023 pour communiquer leurs remarques concernant le modèle de coûts.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be



² Cf. <https://fiberinfo.be/fr/informations-generales/le-partage-de-linfrastructure-de-fibre-optique>